



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-026

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Société PCE SERVICES, pour réaliser un audit des réseaux télécoms, à VICQ SUR MER à compter du 21 mai 2024 jusqu'au 21 juin 2024 inclus,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – La société PCE SERVICES est autorisée à intervenir à VICQ SUR MER (ci-joint le plan de l'emprise des travaux) pour réaliser un audit des chambres télécoms, à compter du 21 mai 2024 jusqu'au 21 juin 2024 inclus.

Le stationnement des véhicules sera interdit et la circulation se fera par rétrécissement de chaussée, en fonction de la nécessité des travaux, à partir du 21 mai 2024 jusqu'au 21 juin 2024 inclus.

Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux, de limiter la vitesse des véhicules à moteur sur la voirie à 50km/h.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société PCE SERVICES.

Article 3 – Le responsable de la société PCE SERVICES et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





Fait à Vicq sur Mer, le 15 mai 2024

Le Maire,
Richard LETERRIER

